

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1290 23 octobre 1953

n° 1290 23

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 octobre 1953

Numéro JO

n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro

1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cerle, dont les noms suivent, ont droit à l'indemnité familiale: Pour compter du 3 octobre 1953 : Youssouf Omar, Mle 357, 2e classe. Pour compter du 15 octobre 1953 : Mohamed Ismael, Mle 366, 2e classe.